

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Schouten Corner View Farms

File N°: D02-02-18-0015

Applicant: Jeff Shipman

Date Submitted: February 26, 2018

Applicant Address: Box 53, North Gower ON K0A
2T0

Comments due date: May 30, 2018

Applicant E-mail: jshipman1697@rogers.com

Development Review Planner: Anne Wang

Applicant Phone Number: (613) 489-3910

Ward Number - Name: 21- Rideau Goulbourn

Ward Councillor: Scott Moffatt

Site Location

2683 MacKey Road, is located on the north side of MacKey Road and west side of McCordick Road.

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment Application to rezone the property to prohibit residential development on the effected lands, in accordance with Official Plan Policy 3.7.3 9.a.

Proposal Details

The subject site is currently zoned Agricultural Zone, Subzone 3. The intent of this zoning designation is to protect prime agricultural lands from loss to other uses. The lands to be rezoned have a frontage of 188 metres on Mackey Road and an approximate area of 9 hectares.

The application has been submitted to fulfill a condition, imposed by the Committee of Adjustment, of consent application - D08-01-18/B-00064 to allow the severance of lands contain existing residential dwelling and accessory structure as surplus dwelling due to farm consolidation.

Related Planning Applications

Consent Application - D08-01-18/B-00064

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the application will be considered by the City’s Agriculture and Rural Affair Committee, is July 05, 2018.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Municipal Board.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed zoning by-law amendment, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-18-0015 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision of Council on the proposed zoning by-law, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Anne Wang, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 26406
Fax: 613-580-2576
anne.wang1@ottawa.ca

Modification au Règlement de zonage Sommaire de la proposition

Propriétaire : Schouten Corner View Farms

N° de dossier : D02-02-18-0015

Requérant : Jeff Shipman

Date de soumission 26 février 2018

Adresse du requérant : B.P. 53, North Gower
(Ontario) K0A 2T0

Urbaniste responsable des demandes
d'aménagement : Sarah McCormick

Courriel du requérant : jshipman1697@rogers.com

N° Quartier – 21 – Rideau Goulbourn

N° de tél. du requérant : (613) 489-3910

Conseiller du quartier : Scott Moffatt

Emplacement du site

L'emplacement visé est situé au **2683, chemin MacKey**, du côté nord du chemin MacKey et du côté ouest du chemin McCordick.

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification au Règlement de zonage visant à interdire l'aménagement résidentiel de l'emplacement en question, conformément à la politique 3.7.3 9.a. du Plan officiel.

Détails de la proposition

L'emplacement visé est actuellement désigné « Zone agricole, sous-zone 3 ». Cette désignation vise à protéger les terres agricoles de première qualité contre l'aménagement d'autres utilisations. Les terres dont la désignation de zonage changera ont une façade de 188 mètres sur le chemin Mackey et une superficie de quelque 9 hectares.

La demande a été présentée afin de satisfaire une condition imposée par le Comité de dérogation lors de l'approbation d'une demande d'autorisation (dossier D08-01-18/B-00064) qui visait à disjoindre les terres occupées par une habitation et ses bâtiments accessoires à titre d'habitation excédentaire d'une exploitation agricole; cette demande était présentée dans le cadre d'un remembrement agricole.

Demandes d'aménagement connexes

Demande d'autorisation, dossier D08-01-18/B-00064

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle le Comité de l'agriculture et des affaires rurales de la Ville examinera la demande, est fixée au 5 juillet 2018.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par la modification au Règlement de zonage proposée, et que votre immeuble compte au moins sept (7) logements, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le no de dossier D02-02-18-0015 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés en lien avec la présente demande à ottawa.ca/demdam.
3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la modification au Règlement de zonage proposée, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi **Sarah McCormick**, urbaniste responsable des demandes d'aménagement

Services de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

Ville d'Ottawa

110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

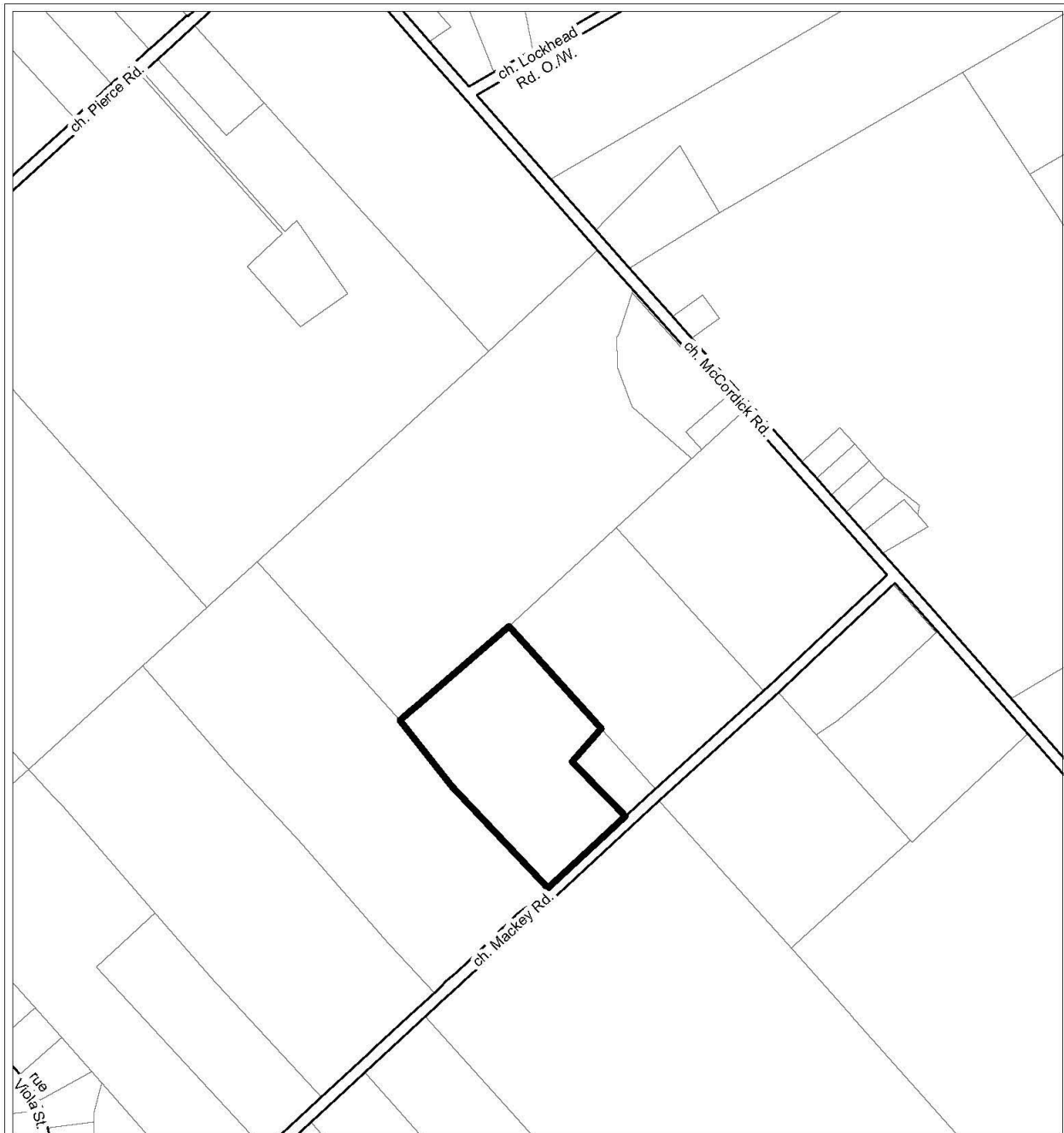
Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél. : 613-580-2424, poste 24487

Télécopieur : 613-580-2576

Sarah.McCormick@ottawa.ca

Location Map / Carte de l'emplacement



D02-02-18-0015

18-0598-D

I:\CO\2018\Zoning\MacKey_2683

©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers
All rights reserved. May not be produced without permission
THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY

©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc.
et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit
sans autorisation. CE CI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE

REVISION / RÉVISION - 2018 / 03 / 06

LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION
ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE



2683 ch. MacKey Road

